

Respect des espaces protégés.

De nombreux espaces naturels remarquables (parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles...) sont protégés par des dispositifs réglementaires.

Ces espaces naturels protégés accueillent les randonneurs en respectant les dispositifs réglementaires affichés. Renseignez-vous sur la réglementation en vigueur sur les sites des parcs naturels régionaux : PNRBV et PNRVN.

Randonnez sur les sentiers.

Dans la nature, les sentiers ont été créés pour canaliser les flux de randonneurs dans les espaces naturels.

Restez sur les chemins pour éviter de piétiner des espèces végétales ou animales fragiles. Ne coupez pas les lacets des sentiers.

Nettoyez vos semelles de chaussures.

Par l'apport de micro-organismes ou de bactéries non autochtones du milieu naturel, vous pouvez nuire à la biodiversité.

En transportant de la terre collée à vos semelles, des graines ou des bactéries venues d'autres milieux. Pensez à nettoyer régulièrement vos semelles de chaussures, notamment après une randonnée à l'étranger.

Refermez les clôtures à bétail et les barrières

Sur les sentiers, vous êtes sur la propriété de communes ou de particuliers.

Pensez à refermer les clôtures à bétail et barrières après votre passage.

Tenez votre chien en laisse.

Votre chien sera perçu par les animaux sauvages comme un prédateur !

Pour la quiétude des animaux sauvages et des autres randonneurs, tenez vos animaux de compagnie en laisse.

Ramassez vos déchets.

« Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. »

Emportez un sac poubelle pour ramasser et emporter vos déchets. Soyez respectueux des milieux naturels traversés afin de préserver l'environnement.

Partagez avec respect mutuel les espaces naturels.

Les activités de pleine nature sont en plein essor, et la randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les sentiers.

Partagez l'espace naturel avec les autres activités de pleine nature avec respect mutuel entre usagers des sentiers de randonnée pédestre.

Laissez les fleurs dans la nature.

Les fleurs embellissent le milieu naturel et se dessècheront très vite dans un bouquet à la

maison ou lors du transport.

N'arrachez pas les fleurs, ni les bourgeons, ni les pousses, ni les racines/rhizomes, apprenez à reconnaître la flore et la faune dans l'environnement naturel qu'il vous est donné de traverser en randonnée sans les arracher ou les effaroucher.

Soyez discrets !

Vous pénétrez dans l'habitat des animaux sauvages. « Quiétude attitude ... »

Si vous voulez rencontrer furtivement les animaux sauvages dans leur milieu naturel, adoptez la « discrète attitude ». Ne touchez jamais les animaux, un jeune serait abandonné par sa mère, car vous l'auriez imbibé de votre odeur humaine.

<https://www.parc-ballons-vosges.fr/agir/les-actions/quietude-attitude-des-formationen-pour-les-professionnels-du-tourisme/>

Pas de feu en forêt ou dans les milieux naturels.

Le feu représente un danger pour la forêt qui risque de s'embraser et de piéger les randonneurs.

Respectez les consignes de sécurité, en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112.

Lanceur d'alerte.

Si vous constatez une atteinte à l'Environnement (pollution ou dégât du milieu naturel, dégradations ds panneaux/plaquettes de balisage Club Vosgien...).

Prévenez la commission ENVIRONNEMENT Protection Nature Patrimoine Paysages club vosgien par le biais du délégué de l'association locale ou de la Fédération Club Vosgien.

Préférez le covoiturage et les transports en commun.

Le transport représente une part non négligeable d'émission de gaz à effet de serre.

Préférez le covoiturage ou les transports en commun pour vous rendre au départ de votre randonnée. Empruntez les voies de circulation ouvertes aux véhicules et parquez votre véhicule dans les espaces prévus.